



Número de Révision: 001.0

Date de sortie: 06/23/2021

**1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION**

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>SE2185 12C-Crtrg(0.730 Lbs-0.3</b>	<b>Numéro IDH:</b>	2709014
<b>Type de produit/utilisation:</b>	Scellant de silicone		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadow pine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: w ww.henkelna.com

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE</b>	
<b>ATTENTION:</b>	PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

PICTOGRAMME(S)

**Conseils de prudence**

<b>Prévention:</b>	Éviter de respirer les poussières ou les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
<b>Stockage:</b>	Non prescrit
<b>Élimination:</b>	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

**Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.**

Numéro IDH: 2709014

Nom du produit: SE2185 12C-Crtrg (0.730 Lbs-0.3

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Mélange d'hydrocarbures	64742-46-7	>= 5 - <= 10
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9	>= 5 - <= 10
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	999-97-3	>= 1 - <= 5
triméthoxy(méthyl)silane	1185-55-3	>= 1 - <= 5

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Si il n'y a pas de respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Essuyer avec une serviette en papier ou en étoffe. Rincer à l'eau courante et au savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion:</b>	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Symptoms:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. Vapeurs toxiques et irritantes.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire. Bien laver avant manipulation. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Garder le récipient fermé.
<b>Stockage:</b>	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.**

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Mélange d'hydrocarbures	5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable.	5 mg/m <sup>3</sup> PEL Brouillard	Rien	Rien
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	3 mg/m <sup>3</sup> TWA particules alvéolaires 10 mg/m <sup>3</sup> TWA particules inhalables	0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA 20 MPPCF TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière totales 5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Rien	Rien	10 ppm TWA 50 ppm STEL	Rien
triméthoxy(méthyl)silane	Rien	Rien	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:** Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

**Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:** Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:** Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>État physique:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Aluminium
<b>Odeur:</b>	Ammoniac
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible

<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	Non disponible
<b>Inflam mable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflam mable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Tem pérature d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflam mabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	2.2 %; 27 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Tem pérature de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des acides et des bases. Oxydants. Amines.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire. Exposition à l'humidité.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d'air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d'OSHA.

### Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.

### Contact avec les yeux:

Peut provoquer une irritation des yeux.

### Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Mélange d'hydrocarbures	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 1.72 mg/l	Irritant
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Rien	Aucun organe cible
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Oral LD50 (Rat) = 847 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 1,100 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 850 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 8,700 mg/m3 Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 10.3 mg/l	Irritant
triméthoxy(méthyl)silane	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = > 26000 ppm	Irritant, Allergène

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Mélange d'hydrocarbures	Non	Non	Non
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Non	Non	Non
1,1,1,3,3,3-hexaméthylidisilazane	Non	Non	Non
triméthoxy(méthyl)silane	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Information écologique:

Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

### Méthode de rejet recommandée:

Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

**Transport aérien (ICAO/IATA)**

**Nom d'embarquement correct:** Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
**Division:** 9  
**Numéro d'identification:** UN 3077  
**Groupe d'emballage:** III

**Transport maritime (IMO/IMDG)**

**Nom d'embarquement correct:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
**Division:** 9  
**Numéro d'identification:** UN 3077  
**Groupe d'emballage:** III

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Information sur la réglementation Canadienne**

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

**Information sur la réglementation des Etats Unis**

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Première publication.

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 06/23/2021

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.